

Initialement programmée comme premier point de la journée du 25 juin 2021, la séance plénière spéciale consacrée à la Chambre des Comptes a été annulée à la dernière minute, sans explication. Le rapport d'audit de la Juridiction financière doit édifier les élus de la nation sur la gestion des fonds consacrés à la lutte contre le coronavirus.

Fausse alerte! Les élus de la nation doivent prendre leur mal en patience pour savoir ce qui a été fait des ressources que le gouvernement a gérées dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. Initialement programmée le 25 juin 2021 à 9 heures 30 minutes, la Séance plénière spéciale sur la « présentation du rapport annuel et le rapport d'audit du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales par la Chambre des Comptes » n'aura plus lieu. Elle a été reportée sine die.

En effet, le programme des travaux de la journée du 25 juin a été complètement chamboulé. Il ne prévoit à présent qu'un seul point à l'ordre du jour: la réunion trimestrielle des membres de la commission des Finances et du Budget, à 10 heures. Or, dans le programme communiqué le 23 juin dernier par le secrétaire général de l'Assemblée nationale, Gaston Komba, cette réunion devait se tenir à 14 heures, après la séance spéciale consacrée à la Chambre des Comptes. On eût cru que cette séance spéciale serait reprogrammée le lendemain mais hélas, c'est plutôt le parlement des enfants qui aura lieu, à 10 heures, ce samedi 26 juin. Le secrétariat général de l'Assemblée nationale ne donne aucune explication par rapport à ce changement d'agenda de dernière minute.

Attendu à la fin du premier trimestre 2021, notamment lors de la session parlementaire de mars, le rapport d'audit du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales réalisé par la Chambre des Comptes tend à devenir un serpent de mer. Ce qui alimente toute sorte de commentaires aussi bien dans les salons huppés des grandes métropoles que dans les chaumières.

Malversations financière

Fin mars 2021, la synthèse du rapport général du premier rapport d'audit de la Chambre des Comptes sur l'utilisation des ressources du Fonds spécial de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus a fuité dans la presse. Dans ce document, la Haute Juridiction financière s'était appesantie sur les ministères de la Santé publique (Minsante) et de la Recherche scientifique et de l'Innovation (Minresi). La Chambre des Comptes avait alors constaté que « le système organisationnel et la gestion financière des ressources ont mis à jour des faiblesses et

révélé de nombreux abus. » Le rapport relève 30 procédures de faute de gestion des responsables du Minsante et du Minresi. La Juridiction financière recommande l'ouverture de 10 procédures concernant des faits susceptibles de constituer des infractions à la loi pénale.

Selon une correspondance du ministre d'Etat, Secrétaire général de la présidence de la République adressée au ministre délégué en charge du Contrôle supérieur de l'Etat, le rapport d'audit des fonds Covid au ministère de la Santé publique « faciliterait la conclusion avec le FMI d'un nouveau programme économique et financier.»

En rappel, c'est dans la "Lettre d'intention pour l'accès aux ressources de la Facilité de Crédit Rapide" adressée le 5 octobre 2020 par le ministre des Finances (Minfi) à la directrice générale du FMI, que le gouvernement a pris entre autres engagements celui de "commander un audit indépendant de ces dépenses à la fin de l'exercice 2020 et en publier les résultats."

EcoMatin
